



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 25/01/2018

Reçu en préfecture le 25/01/2018

Affiché le 26/01/18 SLO

ID : 045-200005932-20180123-2018_01_02-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 23 janvier 2018

2018-01-02

Date d'affichage : 26 janvier 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-huit, le 23 janvier 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 17 janvier 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Pascal HERRERO, M. Gilles BILLIOT

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU,
M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Elysa CATOIRE à Mme Anne
GABORIT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Subvention 2018 pour l'association Office de Tourisme des Portes de Sologne

L'Office de Tourisme des Portes de Sologne s'est vu déléguer par le Conseil Communautaire, par délibération du 30 mars 2007, les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique pour la Communauté de Communes et ceci en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement local.

Une nouvelle convention d'objectifs a été validée par le Conseil communautaire du 11 avril 2017 pour une durée de 3 ans : 2017 - 2019.

La convention prévoit que la mise en œuvre du programme d'actions est financée par une subvention annuelle d'un montant de 36 000 €. Il s'agit d'un montant prévisionnel susceptible d'être réajusté à la hausse comme à la baisse dans le cadre de conventions annuelles, en fonction de l'avancement de la réalisation des objectifs.

Sans attendre le vote du budget primitif 2018, au regard des besoins de financement exprimés par l'association, il est prévu d'attribuer à l'Office de tourisme une subvention d'un montant de 36 000 € (hors part complémentaire liée à la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'association). Un premier versement d'un montant de 15 000 € sera effectué dès le mois de février.

Envoyé en préfecture le 25/01/2018

Reçu en préfecture le 25/01/2018

Affiché le

 SLO

ID : 045-200005932-20180123-2018_01_02-DE

La convention de partenariat sera présentée au prochain Conseil communautaire adoptant le budget primitif 2018, de même que la part complémentaire liée à la mise à disposition de l'agent. Le montant définitif de la subvention 2018 pourra être revu à ce moment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VERSE à l'Office de Tourisme des Portes de Sologne une subvention pour l'année 2018 d'un montant de 36 000 €, hors part complémentaire liée à la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'association. Un premier versement d'un montant de 15 000 € sera effectué dès le mois de février.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE